



Designation d'un avocat est obligatoire

Par **miharo**, le **21/01/2013** à **23:06**

[fluo]bonjour[/fluo]

suite a la décision de ma femme pour un divorce avec consentement mutuel,j'ai été d'accord avec sa décision

le souci que elle a déjà un avocat mais moi j'ai pas encore

est ce que avec son avocat,elle peut faire la demande de divorce sans la présence de mon avocat,ou c'est obligatoire

que je cherche un au prés de l'aide juridictionnel,merci,

et combien ça va me couter un avocat si je fait pas ma demande d'aide jurd,

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **22/01/2013** à **06:01**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)